

POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI

La Commission de la Fonction publique du Canada a annoncé récemment la nomination de Mlle Carol Lutes au poste de Coordonnatrice, Égalité d'accès à l'emploi. Mlle Lutes entrera en fonctions le 15 février prochain.

La création d'un tel poste faisait l'objet d'une des principales recommandations au rapport spécial intitulé *Les deux sexes dans la Fonction publique*. Ce rapport présenté à la Commission par Mademoiselle Kathleen Archibald, comparait les possibilités d'emplois offertes aux hommes et aux femmes au sein de la Fonction publique du Canada.

La nomination de Mlle Lutes va permettre à la Commission d'élaborer des plans et des programmes qui aideront la femme à améliorer son avenir professionnel. Mlle Lutes relèvera directement de l'un des trois commissaires à la Fonction publique et mènera une série d'études en vue d'élaborer certains programmes et de soumettre des recommandations à la Commission.

INFORMATION CANADA

(Suite de la page 2)

- 1 observation portait sur l'insuffisance de communication avec l'Ouest canadien;
- 3 personnes se sont plaintes des lenteurs des ministères à répondre aux demandes de renseignements;
- 2 personnes se sont plaintes des retards apportés à la publication d'un nombre suffisant d'exemplaires des rapports du Gouvernement;
- 1 personne s'est plainte de l'insuffisance de la publicité accordée au comité de la réforme constitutionnelle.

RÉACTIONS DIVERSES

- 1 personne déplore la modicité de la pension de vieillesse;
- 1 personne demande qu'on maintienne les pouvoirs de l'auditeur général;

- 1 personne propose l'émission d'une série d'obligations spéciales de lutte "anti-pollution"; elle se plaint de la pollution par le bruit à l'aéroport d'Uplands;
- 1 personne estime qu'on ne vend pas assez de blé canadien;
- 1 personne demande qu'on reconnaisse la république populaire de Chine;
- 1 personne propose qu'on inscrive la désignation des partis sur les bulletins de vote;
- 1 personne déplore le niveau inférieur des traitements des fonctionnaires;
- 1 personne trouve trop coûteux les billets du Centre national des arts;
- 1 personne estime qu'on relève, à la forteresse de Louisbourg, une partialité anti-française;
- 1 personne se plaint des pratiques utilisées pour l'attribution des emplois; elle voit de la discrimination contre les travailleurs plus âgés recherchant un emploi;
- 1 personne se plaint de la difficulté d'atteindre par téléphone les bureaux des ministères fédéraux à l'heure du dîner;
- 1 personne s'oppose à la retraite obligatoire à l'âge de 65 ans;
- 1 personne fait part d'une plainte générale au sujet du service d'autobus dans la région;
- 1 personne demande l'abaissement de l'âge auquel on peut acheter des boissons alcooliques;
- 2 personnes transmettent des plaintes générales au sujet du système de téléphone commercial;
- 1 personne se plaint du traitement accordé aux malades mentaux;
- 1 personne trouve insuffisants les services de garderies d'enfants d'Ottawa;
- 1 personne s'en prend à la radio commerciale, dont les émissions musicales lui paraissent un rabâchage lassant.